Greffe du tribunal de première instance de Saint-Pierre-et-Miquelon

Date : Jugement en date du 5 février 2020

constatant la cessation des paiements et prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire sans poursuite d'activité et en la forme simplifiée à

l'égard de :

Dénomination

sociale: Société d'Investissement de la Filière

Pêche de l'Archipel

Forme

juridique : Société anomyme d'économie mixte

locale

Siège social : 2 place Monseigneur-Maurer à Saint-

Pierre - B.P. 4208

97500 Saint-Pierre-et-Miquelon.

N° Siren : 519 251 243.

Date de cessation des

paiements : 27 février 2019.

Liquidateur

judiciaire : SCP BTSG

Maître Thierry CLEMENT

22 quai Gambetta

71100 CHALON SUR SAONE

Les créances doivent être déclarées entre les mains du liquidateur dans un délai de deux mois à compter de la publication du jugement au BODACC.

Pour extrait certifié conforme, le 7 février 2020,

Le greffier
